



CONVENTION DE CONTRIBUTION 2021 ENTRE LA VILLE DE BONDUES ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de BONDUES,
Hôtel de Ville - 16, place Abbé Bonpain 59910 BONDUES
représentée par son Maire,
ci-après dénommée « la Ville de BONDUES, d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 603,95 €
- PLIE : 10 099,00 €
- Mission Locale : 10 782,00 €

Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 06/04/2021

Pour la Ville de BONDUES :



Pour le MAIRE
L'Adjoint Délégué.
Patrick Delebarre
P. ZIMMERMANN
Patrick DELEBARRE
Maire

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :

Olivier Candelier
Olivier CANDELIER
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
MDE - PLIE - ML
200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 060 388 00045